



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19 h  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement  
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement  
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Alain Cardinal, représentant du service de police de la Ville de Montréal,  
poste de quartier 46

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 09.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 09, mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA20 12001**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du  
14 janvier 2020, à 19 h**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2020, à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA20 12002**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2019, à 19 h**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2019, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA20 12003**

**Proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme « Journée de la persévérance scolaire »**

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

ATTENDU QUE les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement proclame la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans l'arrondissement d'Anjou.

Que le conseil d'arrondissement appuie cette campagne et invite les élues à y participer.

De faire parvenir une copie de cette résolution au comité Réussite éducative : *les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal.

ADOPTÉE

15.01 1190558004

---

**CA20 12004**

**Autoriser une dépense additionnelle de 22 804,88 \$ taxes incluses et autoriser une réaffectation des crédits de 94 272,60 \$ taxes incluses pour une modification au contrat accordé à la compagnie Charex inc., pour les travaux de réfection et réaménagement de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2018-10 TR**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 22 804,88 \$ taxes incluses pour le contrat accordé à Charex inc. relatif aux travaux de réfection et réaménagement de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou (contrat 2018-10-TR).

D'autoriser une réaffectation des crédits de 94 272,60 \$ taxes incluses pour une modification au contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1197715011

---

**CA20 12005**

**Autoriser une dépense additionnelle de 42 307,93 \$, taxes incluses, pour services supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à EFEL experts-conseils inc., pour les services professionnels de reconstruction (PRR), de planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2019, majorant la dépense totale de 109 226,25 à 151 534,18 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 2019-01-SP**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 42 307,93 \$, taxes incluses, pour services supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à EFEL experts-conseils inc., pour les services professionnels de reconstruction (PRR), de planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2019, majorant la dépense totale de 109 226,25 à 151 534,18 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 2019-01-SP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1187715009

**CA20 12006**

**Approuver le projet d'entente de service - Application de la réglementation en matière de stationnement et émission de constats d'infraction à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et l'arrondissement d'Anjou, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminant le 30 avril 2020 ou à la fin de la période hivernale 2019-2020, pour un montant maximal de 30 000 \$, incluant les taxes**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'entente de service - Application de la réglementation en matière de stationnement et émission de constats d'infraction à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et l'arrondissement d'Anjou, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminant le 30 avril 2020 ou à la fin de la période hivernale 2019-2020, pour un montant maximal de 30 000 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

20.03 1200558001

---

**CA20 12007**

**Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de novembre 2019**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de novembre 2019.

ADOPTÉE

30.01 1198178013

---

**CA20 12008**

**Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser les marges latérales d'une habitation unifamiliale isolée située au 8180 du boulevard Yves-Prévost**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 décembre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 8180 du boulevard Yves-Prévost, sur le lot numéro 1 113 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser, la marge latérale sud de 1,96 mètre et la marge latérale nord du côté de l'abri d'auto de 0,19 mètre, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres ainsi qu'une marge latérale minimale de 0,45 mètre pour un abri d'auto, selon le certificat de localisation réalisé par M. Jean Lamarche, daté du 23 août 2019, sous le numéro 32218 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1197133046

---

**CA20 12009**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification des façades avant et arrière pour le bâtiment commercial situé au 8090 du boulevard Métropolitain**

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 2 décembre 2019;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification des façades pour le bâtiment commercial situé au 8090 du boulevard Métropolitain, sur les lots numéros 1 113 616 et 1 113 617 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « Bellemare & Gilbert architectes » révisé en date du 14 novembre 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1195365012

---

**CA20 12010**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'agrandissement et la modification d'un bâtiment commercial situé au 7020 du boulevard Henri-Bourassa Est**

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 2 décembre 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement et de modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7020 du boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 2 524 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Jean-Luc Léger, sous le numéro 27 189 de ses minutes, daté du 21 novembre 2019, à la perspective couleur estampillée en date du 9 décembre 2019, ainsi qu'aux plans réalisés par « Rabih Khazaka architecte inc. » révisés en date du 12 novembre 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1197133045

---

**CA20 12011**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 19 novembre 2019**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- Retirer du côté Sud de l'avenue Chénier entre le boulevard Joseph-Renaud et l'avenue Saint-Donat, la zone de débarcadère;
- agrandir la zone de débarcadère située à proximité de l'avenue de l'Aréna de 20 mètres vers l'Est;
- déplacer la zone réservée aux autobus située devant le 8030 avenue Chénier de 20 mètres vers l'Est;
- installer un bollard en période estivale devant le 8100 de l'avenue du Curé-Clermont;
- interdire le stationnement sur le côté sud de l'avenue du Curé-Clermont face au 8100, sur une distance de 5 mètres de chaque côté du bollard, du 15 mars au 15 novembre de chaque année;

- réserver toutes les espaces de stationnement sur rue situés du côté Sud du boulevard de Châteauneuf entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et l'avenue Goncourt;
- retirer les panneaux de stationnement réservé aux employés du Service des incendies de Montréal autour du terre-plein central entre le boulevard Louis-H-La Fontaine et l'avenue Bourgneuf;
- remplacer le panneau d'arrêt, côté trottoir, sur le boulevard des Sciences, direction Ouest, par un panneau surdimensionné soit de 750 mm x 750 mm;
- interdire le stationnement à partir de 5 mètres en amont du nouveau panneau sur le boulevard des Sciences, direction Ouest, jusqu'à l'entrée Ouest du stationnement du 9761 boulevard des Sciences;
- rapprocher de la rue du Parcours, la ligne d'arrêt située sur la rue de L'Innovation.

ADOPTÉE

40.04 1192565002

---

#### **CA20 12012**

**Adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) (RCA 138-1), afin de permettre d'autoriser tout projet dérogeant à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12253 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) » (RCA 138-1), donné par le conseiller de Ville à la séance ordinaire du 5 novembre 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 12253;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) » (RCA 138-1), afin d'abroger le type de projets assujettis de la sous-section 3.

ADOPTÉE

40.05 1195365009

---

**CA20 12013**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » (RCA 150)**

Vu l'avis de motion numéro CA19 12275 du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » (RCA 150), donné par le conseiller de Ville Andrée Hénault à la séance du 3 décembre 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2019 par sa résolution CA19 12275;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » (RCA 150).

ADOPTÉE

40.06 1196690007

---

**CA20 12014**

**Accepter la somme de 38 719,45 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du lot projeté 6 341 555, et ce, en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter la somme de 38 719,45 \$ aux fins de parcs, représentant 10 % de la valeur marchande du lot projeté 6 341 555, et ce, en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

40.07 1198695005

---

**CA20 12015**

**Accepter la somme de 26 200 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du lot 1 111 889 (lots projetés 6 251 506 et 6 251 507), et ce, en vertu du règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accepter la somme de 26 200 \$ aux fins de parcs, représentant 10 % de la valeur marchande du lot 1 111 889 (lots projetés 6 251 506 et 6 251 507), et ce, en vertu du règlement 17-055 relatif à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

40.08 1198695004

---

**CA20 12016**

**Autoriser la nomination du directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 15 janvier 2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De procéder à la nomination de monsieur Robert Denis au poste de directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 15 janvier 2020.

ADOPTÉE

50.01 1193377003

---

**CA20 12017**

**Nommer les membres de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de la Commission des travaux publics, de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe et de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De désigner les membres du conseil de l'arrondissement d'Anjou ci-après à la présidence des commissions en regard de chacun d'eux, à savoir:

- Madame Andrée Hénault à la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- Monsieur Luis Miranda à la Commission des travaux publics;
- Monsieur Richard Leblanc à la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe;
- Madame Kristine Marsolais à la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

De nommer tous les élus membres de chacune des commissions.

Le maire fait partie d'office de toutes les commissions, et il a droit d'y voter.

Ces nominations remplacent, à compter des présentes, celles adoptées en vertu de la résolution numéro CA19 12020 adoptée le 15 janvier 2019.

ADOPTÉE

51.01 1192911036

---

## **CA20 12018**

### **Nommer et reconduire le mandat des membres, sièges pairs, du comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De nommer et reconduire le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou, aux sièges et fonctions les concernant, jusqu'au 16 janvier 2022 à savoir :

Siège numéro 2 M. Luis Miranda  
Représentant du conseil d'arrondissement  
Président du comité

Siège numéro 4 Mme Nicole Rouillard  
Représentante des citoyens

Siège numéro 6 M. Vincent Rotiroti  
Représentant des citoyens

Siège numéro 8 M. Mario Bocchicchio  
Représentant des citoyens

Siège numéro 10 M. Bruno Desmarais  
Représentant des citoyens

Siège numéro 12 Mme Anne Désaulniers  
Représentante des citoyens

Siège numéro 14 M. Richard Leblanc  
Représentant du conseil d'arrondissement

ADOPTÉE

51.02 1190558005

**CA20 12 1**

**Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de madame Lynne Shand, conseillère de l'arrondissement d'Anjou**

De déposer la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame Lynne Shand, conseillère de l'arrondissement d'Anjou, tel que prévu par la loi.

60.01 1196690009

---

**CA20 12 2**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 7 novembre 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 7 novembre 2019.

60.02 1192911039

---

**CA20 12 3**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 6 novembre 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 6 novembre 2019.

60.03 1192911038

---

**CA20 12 4**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 19 novembre 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 19 novembre 2019.

60.04 1190739014

---

**CA20 12 5**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 5 novembre 2019**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 5 novembre 2019.

60.05 1192911037

**CA20 12 6**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 4 novembre 2019**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 novembre 2019.

60.06 1195365014

---

**CA20 12019**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 pour les travaux d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 8150 de la rue Larrey**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), pour les travaux en lien avec le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 8150 de la rue Larrey.

ADOPTÉE

70.01 1190725003

---

**CA20 12020**

**Levée de la séance du 14 janvier 2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 22.

ADOPTÉE

70.02

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Jennifer Poirier  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020.